

CANADA  
 PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le mardi 7 septembre 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

PRESENTS: Maire Donald Badger  
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz,  
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer, #5 Stanley Horne,  
 #6 Cedric Briggs ainsi que l'inspecteur municipal  
 Charles Brunelle et la Directrice-générale  
 Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

Visiteurs : +/- 5 personnes

-----  
ORDRE DU JOUR

1.	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
3.	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL</b>
4.	<b>AFFAIRES DE LA REUNION PRECEDENTE</b>
4.1	-Nouveaux photos des membres du conseil
5.	<b>URBANISME</b>
5.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -Adoption de règlement # RM 110-2010 systèmes d'alarmes intrusion -Dérogation mineure #046, 4 Island -Dérogation mineure #047, 680 Stagecoach -Demande à la CPTAQ, 367 Brill -Demande à la CPTAQ, 246 Brill -Siège #3, comité consultatif d'urbanisme
6.	<b>RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL</b>
7.	<b>CORRESPONDANCE</b>
7.1	-La MRC demande si nous sommes intéressés à organiser une formation
7.2	sur le compostage domestique dans Bolton-Ouest
7.3	-Rendez-vous annuel avec Pierre & Denis Paradis le 11 septembre 2010
7.4	de 14h00 à 17h00, \$20.00 contribution -Demande d'une lettre de soutien du CPE Les Pommettes Rouges -Invitation au Conférence de presse CSET
8.	<b>ADMINISTRATION</b>
8.1	-Demande d'appui au projet internet haute-vitesse de la MRC Brome-Missisquoi
8.2	-Remboursement des taxes municipales 2010 St Andrew's Restoration Committee
8.3	-Nettoyage à la pression de la façade et le côté nord de l'Hôtel de Ville
9.	<b>INCENDIE</b>
9.1	-Rapport pour le mois d'août 2010
9.2	-Résolution concernant la convention de médiation pour le service contre les incendies
10.	<b>CHEMINS</b>
11.	<b>VARIA</b>
12.	<b>COMPTES À PAYER</b>
13.	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>

#103-0910

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par conseillère McBrine  
 appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'amendé.

#104-0910

ADOPTION DE PROCES-VERBAL

Proposé par conseiller Tuer

appuyé par conseiller Briggs & résolu à l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 2 août 2010 soit adopté tel que rédigé.

4.

AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

4.1

On va essayer d'avoir des nouvelles photos des membres du conseil le moins cher que possible.

5.

URBANISME

5.1

#105-0910

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE le rapport soit approuvé tel que préparé.

#106-0910

Dérogation mineure #046 -#lot 247-1 & P247  
(4 Island) Zone municipale REC-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire au 4 chemin Island, lots #247-1 & P247;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire les marges de recul avant et arrière applicables au bâtiment principal à 4.05 mètres et 1.5 mètres respectivement, plutôt que 7.6 mètres (marge avant) et 25 mètres (marge arrière) tel que stipulé à l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseillère Merovitz  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #046 afin de réduire les marges de recul avant et arrière applicables au bâtiment principal à 4.05 mètres et 1.5 mètres respectivement, plutôt que 7.6 mètres (marge avant) et 25 mètres (marge arrière) tel que stipulé à l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008.

#107-0910

Dérogation mineure #047 -#lot 260-3 (680  
Stagecoach)  
Zone municipale REC-2

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire au 680 chemin Stagecoach, lot #260-3;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie totale de 185 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés tel que prescrit à l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
Merovitz  
appuyé par conseiller Horne  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #047 afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage) d'une superficie totale de 185 mètres carrés plutôt que 120 mètres carrés tel que prescrit à l'article 6.1.1.3 du règlement de zonage #264-2008.

#108-0910

Demande d'aliénation de 8,418.1 mètres carrés sur le lot P297 afin d'inclure des bâtiments situés au 367 chemin Brill

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de M. Yves Lefebvre;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'aliénation de 8,418.1 mètres carrés du lot P297 afin d'inclure des bâtiments situés au 367 Brill;

ATTENDU QUE M. Yves Lefebvre est le propriétaire des lots P296, 297, 298, P299 ayant une superficie totale de 64.310 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE la propriété de 8,418.1 mètres carrés incluant la maison et la grange sera éventuellement vendue;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller  
Briggs  
appuyé par conseiller Horne  
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser l'aliénation d'une superficie de 8,418.1 mètres carrés du lot P297 afin d'inclure des bâtiments situés au 367 Brill. Le tout conforme aux règlements municipaux.

#109-0910

Demande d'ajouter l'usage accessoire de type bi-génération à l'usage résidentiel existant à la résidence située au 246 chemin de Brill, lot P4

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de Mme. Marie-Eve Lussier;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour usage accessoire de type bi-génération à la résidence située au 246 chemin de Brill;

ATTENDU QUE Mme. Marie-Eve Lussier est le propriétaire du lot P4 ayant une superficie totale de 6.374 hectares dans la municipalité de Bolton-Ouest, canton de Bolton;

ATTENDU QUE l'article 6.1.1.7 du règlement de zonage municipal #264-2008 autorise les logements intergénération comme usage accessoire à l'usage résidentiel dans la zone AF-3;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser un logement intergénération comme usage accessoire à la résidence située au 246 chemin de Brill. Le tout conforme aux règlements municipaux.

#110-0910

Le Comité Consultatif d'Urbanisme- Siège #3

ATTENDU QUE le membre du comité consultatif d'urbanisme occupant le siège #3 est dans l'impossibilité de terminer son mandat;

ATTENDU QUE Mme Marie-Ève Lussier, lors d'un précédent appel de candidature, a manifesté son intérêt pour siéger sur le comité;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz appuyé par conseiller Tuer et résolu à l'unanimité QUE Mme. Marie-Eve Lussier soit nommée au siège #3, et ce, jusqu'à la fin du mandat finissant le 1er novembre 2011.

#111-0910

Adoption de règlement RM #110-2010 sur les systèmes d'alarme intrusion

Proposé par conseillère McBrine appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE le règlement #RM 110-2010 soit adopté.

6.

#112-0910

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Proposé par conseiller Tuer

appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$84.80 et celui pour l'inspecteur en voirie au montant de \$312.80.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

7.

CORRESPONDENCE

7.1

Une formation sur le compostage domestique à Bolton-Ouest sera une bonne idée pour la saison hivernale.

7.2

Rendez-vous annuel avec Pierre & Denis Paradis aura lieu samedi le 11 septembre 2010 de 14h00-17h00 au Vignoble Domaine du Ridge à Saint-Armand.

7.3

#113-0910

Demande de soutien des Services du CPE Les Pommettes Rouges

ATTENDU QUE depuis 2006, le CPE Les Pommettes Rouges a obtenu l'agrément du bureau coordonnateur de la garde en milieu familial pour le territoire de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE 135 services de garde en milieu familial ont été développés;

ATTENDU QUE pour mieux répondre aux besoins des familles, le CPE fera une demande de nouvelles places lors du prochain plan de développement du ministère de la Famille et des Aînés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
Merovitz

appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QU'une lettre de soutien de la municipalité de Bolton-Ouest soit envoyée.

7.4

Une conférence de presse de la Commission scolaire Eastern Townships soutient la réussite éducative à Brome-Missisquoi aura lieu le mercredi 15 septembre 2010 à 11h00 à la bibliothèque de l'École secondaire Massey-Vanier.

8.

ADMINISTRATION

8.1

#114-0910

APPUI AU PROJET INTERNET HAUTE-VITESSE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de notre municipalité d'avoir accès au service Internet haute-vitesse;

CONSIDÉRANT que le programme « Communautés rurales branchées », tel que modifié par le gouvernement

du Québec le 17 mai dernier, permet de financer les entreprises privées;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* a obtenu le meilleur pointage lors de l'évaluation des propositions;

CONSIDÉRANT que le montage financier de *Télécommunications Xittel inc.* ne requière aucune participation financière de la part des municipalités locales;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* sera à 100% responsable du déploiement du service Internet haute-vitesse et de la gestion des infrastructures sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le nombre de tours proposées par *Télécommunications Xittel inc.* est passé de 46 à 18 tours contenu de l'utilisation d'une nouvelle technologie plus performante;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.* s'engage à atteindre 92% de couverture dans les 24 premiers mois du déploiement du service Internet haute-vitesse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère  
McBrine  
appuyé par conseiller Briggs  
et résolu à l'unanimité QUE le conseil de Bolton-Ouest appui la résolution #300-0810 de la MRC Brome-Missisquoi pour le déploiement du service Internet haute-vitesse sur l'ensemble de notre territoire, le tout conformément au programme <<Communauté rurale branchée>> ET  
De recommander au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupations du territoire d'accepter et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, la proposition de l'entreprise *Télécommunications Xittel inc.*, incluant le respect de toutes les exigences de la MRC Brome-Missisquoi dans le devis d'appel de propositions.

8.2

#115-0910

Remboursement des taxes municipales 2010 -  
'St. Andrew's Restoration Committee'

Proposé par conseiller Horne

appuyé par conseillère Merovitz & résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest autorise un don de \$149.37 au comité St. Andrew's Restoration dans l'année 2011 représentant les taxes payées en l'année 2010.

8.3

Une soumission concernant le nettoyage de l'extérieur de l'Hôtel de Ville a été reçue de Milton Ewing au montant de \$170.00. Le conseil a besoin d'autres informations avant de prendre une décision. Une lettre de garantie est requise relative aux dommages et blessures durant les travaux. Le

conseil prendra une décision à la prochaine séance du conseil.

9.

INCENDIE

9.1

Il n'y a eu aucun événement pour le mois d'août 2010.

9.2

#116-0910

Convention de médiation pour le service de protection contre les incendies - la Ville de Lac-Brome, la municipalité de Bolton-Ouest et la Commission municipale du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Brome et la municipalité de Bolton-Ouest ont convenu d'une demande de médiation dans le différend concernant le service pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent régler leur différend au plus tard le 30 octobre 2010;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le conseil municipal de Bolton-Ouest appui le document intitulé <l'interprétation du différend par Bolton-Ouest> tel que préparé et QUE le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous documents nécessaires afin de conclure le processus de médiation.

12.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 31.07.10	\$ 163,830.29
Dépenses août 2010	77,604.73
Dépôts août 2010	43,453.54
Solde à la banque le 31.08.10	\$ 129,679.10 +
GIC \$464,668.68 + GIC \$46,441.61 (fonds de parcs & terrain de jeux)	

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois d'août/septembre 2010 au montant de \$123,252.71 (voir liste ci-jointe)

#117-0910

Paiement des comptes

Proposé par conseillère McBrine appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois d'août/septembre 2010 au montant de \$123,252.71 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 20h42

Adopté

\_\_\_\_\_  
Carrol Kralik  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL LUNDI  
LE 4 OCTOBRE 2010 À 19H30.

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.